



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0417

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Passi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabafo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0417**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon encourageait une politique de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire qui impose la mise en place d'actions de mobilité durable issues de plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) sur les territoires économiques.

a) - Objectifs

Ces PDIE visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels. Il s'agit d'inciter les salariés des entreprises à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle autosoliste (un seul conducteur). Sur les 13 PDIE en cours, les territoires dotés de postes "d'animateurs mobilité", positionnés auprès des associations d'entreprises, obtiennent des résultats indiquant une baisse de la mobilité voiture autosoliste. Ces animateurs mettent en œuvre le plan d'action PDIE et ont un rôle de relais entre les entreprises, les collectivités locales et les autorités organisations des transports (AOT).

Un diagnostic réalisé en décembre 2014 sur 5 territoires de la Métropole de Lyon afin d'évaluer les pratiques de déplacement 5 ans après la mise en place du PDIE a été réalisé et a donné lieu à 5220 réponses. Lors du lancement des PDIE, l'usage de la voiture autosoliste était en moyenne comprise entre 82 % et 90 % selon les territoires, le diagnostic montre qu'à présent, il est environ à 76 %, (variable selon le territoire). Il a montré également que sur les 17 % des répondants qui ont changé de mode de déplacements, un quart l'a fait suite à la mise en place du PDIE en se reportant sur l'usage des transports en commun ou le covoiturage.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 sur le territoire de Techlid

L'association Techlid regroupe 6 communes : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest et Lissieu depuis le 1er janvier 2015 et a redéployé son action sur l'ensemble des 14 communes Ouest Nord et Val d'Yzeron de la Métropole. 9800 entreprises sont concernées représentant environ 53 000 salariés et la problématique "mobilité-déplacements" ressort fortement sur ce territoire.

Par délibération n° 2014-4398 du 13 janvier 2014, le Conseil de la communauté urbaine de Lyon a attribué une subvention de 30 000 € au profit de l'association Techlid.

L'année 2014 a été l'occasion pour Techlid de fédérer les entreprises autour d'un projet de "voiture en partage" pour les déplacements professionnels, mais aussi de continuer à développer le covoiturage sur le territoire. Le point fort de l'année a été de commencer à sensibiliser les entreprises du territoire au travail à distance afin de réduire la mobilité quotidienne. En partenariat avec l'Institut pour la ville en mouvement (IVM), une enquête sur la notion de "partage" a été réalisée auprès des salariés de certaines entreprises de Techlid.

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement provisionnel

Dans la continuité des démarches menées depuis 2009 sur la mobilité et les déplacements, plusieurs actions seront entreprises en 2015 et poursuivies en 2016 et 2017 dans le but de promouvoir les modes de transports alternatifs pour les trajets domicile/travail des salariés de Techlid, en déclinant les actions suivantes :

- exploitation, diffusion et communication de l'enquête d'évaluation 2014,
- animation d'une commission transversale "Transports" rassemblant les élus des communes de Techlid et des Conférences territoriales des maires (CTM) Ouest Nord / Val d'Yzeron,

- réalisation d'un cahier des charges pour chaque commune souhaitant exprimer ses besoins pour trouver des solutions alternatives aux déplacements en voiture,
 - développement d'initiatives telles que "Bluely" : mise en relation de l'équipe Bluely avec des entreprises de Techlid : Crédit Agricole à Champagne au Mont d'Or, entreprises du Parc d'activités de Limonest, entreprises du parc d'activités de Dardilly et autres territoires à l'étude.

De plus, toujours dans l'objectif de diminuer l'utilisation de la voiture individuelle sur la zone, dans le cadre du PDIE, Techlid souhaite expérimenter et développer le travail à distance et propose d'accompagner des entreprises volontaires en ce sens (diagnostics personnalisés, accompagnement).

Il est donc proposé de soutenir financièrement le poste "d'animateur mobilité" du territoire de Techlid, porté par l'association Techlid à hauteur de 20 000 € pour l'année 2015, comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaire et frais de fonctionnement poste animateur mobilité	35 000	budget Techlid	15 000
		Métropole de Lyon	20 000
TOTAL	35 000	TOTAL	35 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Techlid dans le cadre du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle Techlid.

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association Techlid définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° OP02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.